

**Règlement du jeu-concours « Décoration
des maisons » pour Noël 2019**
- Village de Pontarmé -

Article 1

Inscription au jeu-concours :

Aucune inscription au concours n'est demandée. Le Jury visitera toutes les rues du village le mercredi 18 décembre à partir de 18h.

Article 2

Composition du jury :

Le jury sera composé de 10 membres actuels du Comité des Fêtes de Pontarmé.

Article 3

Les décorations :

Elles doivent être accessibles et visibles depuis la rue.

L'originalité et l'harmonie des décors seront privilégiées par rapport à l'abondance de décorations lumineuses.

Les décorations doivent être visibles jusqu'au 31 décembre pour d'éventuelles prises en photos du décor.

Article 4

Visite du jury :

La visite du jury se **déroulera le mercredi 18 décembre à partir de 18h**. Le jury s'appuiera sur une grille d'analyse afin de favoriser l'objectivité du choix.

Article 5

Affichage des résultats du concours de décoration de Noël :

Après délibération du jury, le résultat du concours sera affiché en mairie à partir du jeudi 20 décembre et sur les sites internet du Comité des Fêtes et de la Mairie de Pontarmé. La remise des prix aura lieu avant la fin de l'année.

Article 6

Remise des prix : Les prix seront offerts par le Comité des Fêtes de Pontarmé

- 1^{er} prix : une carte cadeau pour une valeur de **50 €** + une invitation au repas du village (Septembre 2019)
- 2^{ème} prix : une carte cadeau pour une valeur de **40 €**
- 3^{ème} prix : une carte cadeau pour une valeur de **30 €**
- 4^{ème} prix : une carte cadeau pour une valeur de **15 €**
- 5^{ème} prix : une carte cadeau pour une valeur de **15 €**

Article 7

Réclamations :

Les décisions du jury sont souveraines. Aucune réclamation ne saurait être prise en compte sur la proclamation des résultats.

Article 8**Droit à l'image :**

Les lauréats du concours de décoration de Noël 2019 du village de Pontarmé acceptent que des photographies des décorations soient réalisées.

Les lauréats autorisent la publication des dites photographies sur le site internet du comité des Fêtes ainsi que dans la presse locale.

Les photos ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

REGLEMENT - CDF Pontarmé